

ZAÏRE

Dans une lettre ouverte au Premier ministre zaïrois, Amnesty International condamne le refoulement des réfugiés rwandais et burundais

Index AI: AFR 62/06/95

Pour diffusion immédiate

Amnesty International a condamné le rapatriement forcé dont ont été victimes, depuis le 19 août, au moins 10 000 Rwandais et Burundais réfugiés dans des camps de l'est du Zaïre.

Dans une lettre ouverte au Premier ministre zaïrois Léon Kengo Wa Dondo, l'Organisation a demandé que cessent immédiatement ces retours forcés de réfugiés.

« Ces actes de refoulement constituent une violation flagrante du droit international par les autorités zaïroises, et contribueront sans aucun doute à l'escalade des tensions dans cette région du monde », a déclaré aujourd'hui Amnesty International.

En tant que partie aux traités des Nations unies et de l'Organisation de l'unité africaine relatifs aux droits des réfugiés, le Zaïre s'est engagé à respecter le principe de non-refoulement.

La situation est d'autant plus grave qu'aucun effort n'est fait pour protéger les plus vulnérables : de jeunes enfants ont été séparés de leurs parents au cours des rafles pratiquées au hasard et dans la précipitation.

« Nous craignons que certains réfugiés ne soient tués dans l'affolement général et que ceux qui ont fui ne puissent bénéficier d'une assistance humanitaire », a ajouté l'Organisation.

Amnesty International est préoccupé par les informations selon lesquelles des soldats zaïrois ont maltraité des réfugiés au moment où ils les forçaient à monter dans les camions et les bus les reconduisant à la frontière. Des soldats auraient pillé les biens de réfugiés et brûlé des habitations dans le camp de Mugunga.

Le secrétaire général d'Amnesty International a prié le Premier ministre de faire savoir clairement aux commandants des unités militaires zaïroises de la région que le mauvais traitement des réfugiés constitue une violation des droits de l'homme qui ne sera pas tolérée. Il a également demandé à Léon Kengo Wa Dondo de veiller à ce que les responsables de telles violations soient traduits en justice.

« Les organisations humanitaires et les journalistes doivent être autorisés à pénétrer dans les camps où ont lieu des rapatriements forcés, afin que les soldats zaïrois ne puissent maltraiter les réfugiés sans que la communauté internationale n'en ait connaissance », a ajouté l'Organisation.

Les réfugiés rwandais se sont montrés peu disposés à rentrer dans leur pays. Ils ont vu, au cours de l'année qui vient de s'écouler, que de nombreux Rwandais avaient été les victimes arbitraires d'arrestations, de détentions prolongées dans des prisons – dont on sait qu'elles sont surpeuplées et où plus de 1 000 détenus ont trouvé la mort –, de "disparitions" ou d'homicides. Ils craignent également les représailles de certains secteurs de la population locale.

La violence et l'insécurité croissantes au Burundi constituent également une menace grave pour les Burundais contraints de retourner dans leur pays. Les réfugiés qui choisissent volontairement de rentrer chez eux doivent être autorisés à le faire, mais aucun d'entre eux ne doit être refoulé contre son gré.

Les personnes qui ont participé au génocide perpétré au Rwanda en 1994 se trouvent parmi les réfugiés. Le gouvernement zaïrois devrait adopter une législation lui permettant de remettre les

suspects au Tribunal international pour le Rwanda. Amnesty International estime que cette mesure contribuerait à créer les conditions nécessaires pour que d'autres réfugiés retournent chez eux volontairement.

L'Organisation est consciente du fait que la présence prolongée d'un si grand nombre de réfugiés pèse énormément sur la population zaïroise locale et que le surpeuplement a un impact négatif sur l'environnement de cette région.

Au cours des derniers mois, la sécurité s'est détériorée et il a été fait état d'un nombre croissant d'attaques menées par des groupes armés rwandais utilisant les camps zaïrois pour s'infiltrer au Rwanda. En outre, des informations ont fait état d'attaques de réfugiés rwandais menées au Zaïre par des soldats du gouvernement rwandais. Amnesty International est également préoccupée par les atteintes aux droits de l'homme et les manœuvres d'intimidation dont sont auteurs les chefs de réfugiés rwandais au sein des camps.

Cependant, aucun de ces facteurs ne peut justifier le refoulement des réfugiés, parmi lesquels des enfants, dont un grand nombre n'ont joué aucun rôle dans les hostilités. Ces rapatriements forcés risquent plutôt d'exacerber les tensions et de faire escalader le conflit.

Amnesty International demande instamment à la communauté internationale d'aider à mettre fin au désastre humanitaire et à la crise des droits de l'homme que traverse la région des grands lacs du Zaïre.

« Les gouvernements doivent offrir leur aide pour permettre aux réfugiés d'être transportés volontairement là où ils pourront vivre en paix sans craindre d'être victimes d'exactions, a déclaré l'Organisation. Tant que les droits fondamentaux des réfugiés et des citoyens de leurs pays hôtes ne seront pas respectés, la paix à long terme aura peu de chance d'être instaurée. »

Amnesty International a demandé à plusieurs reprises aux gouvernements rwandais et burundais de respecter les droits de l'homme, et de créer un climat de confiance et de sécurité qui encouragerait les réfugiés à rentrer chez eux. Cela signifie qu'ils doivent protéger les réfugiés à leur retour et veiller à ce qu'ils ne soient pas victimes d'exactions. Cependant, le gouvernement zaïrois doit assurer la sécurité des réfugiés qui se trouvent sur son territoire jusqu'à ce qu'ils souhaitent retourner chez eux et puissent le faire en toute sécurité et dans la dignité.